

**STUDY ON THE FINANCIAL AND ECONOMIC IMPACT OF COMPLIANCE ANALYSES ON A SMALL WORKSHOP PRODUCING 'ARTISAN' CERAMICS**

A) LIST OF WORKSHOP ITEMS CLASSIFIED BY TYPE: INTENDED OR NOT INTENDED FOR FOOD CONTACT, WITH OR WITHOUT A DRINKING AREA.

SIMULATION: LIST OF WORKSHOP PARTS					
List of the workshop's 105 models in permanent production, classified by family: in green, items without a drinking area; in purple, items with a drinking area.					
In grey, items not intended for contact with food.					
N°	Désignation	N°	Désignation	N°	Désignation
1	Apéro rond 3 cases	37	Egouttoir à fruits PM	73	Pot à crayons-gobelets
2	Assiette rd GM (service)	38	Egouttoir à olives	74	Pot à olives + cuillère
3	Assiette rd PM (service)	39	Entonnoir à confiture	75	Pot à sel
4	Assiette rd TPM (service)	40	Gratin rect GM	76	Pot à ustensiles cœur
5	Assiette spaghetti	41	Gratin rect MM	77	Ramasse couvert
6	Assiette sushi GM	42	Gratin rect PM	78	Ramequin GM
7	Assiette sushi MM	43	Gratin rond TGM	79	Ramequin PM
8	Assiette sushi PM	44	Gratin rond GM	80	Ravier rectangle
9	Assiette sushi TGM	45	Gratin rond MM	81	Ravier surf
10	Beurrer	46	Gratin rond PM	82	Repose cuillère horiz
11	Bignoufs	47	Huilier	83	Saladier conique Azur GM
12	Boite ronde GM	48	Légumier GM	84	Saladier conique Azur PM
13	Boite ronde MM	49	Légumier MM	85	Saladier géant
14	Boite ronde PM	50	Légumier PM	86	Saladier GM
15	Bol à café	51	Moka (tasse)	87	Saladier MM
16	Bol à déjeuner	52	Mug	88	Saladier PM
17	Bol à mayonnaise	53	Mug géant	89	Sel et poivre
18	Bol thé	54	Ours GM	90	Sucrier
19	Brique à vin	55	Ours PM	91	Tajine GM
20	Cendrier carré N°1	56	Pichet droit	92	Tajine MM
21	Cendrier carré N°2	57	Pichet droit 16 cm	93	Tajine PM
22	Cendrier carré N°3	58	Pichet ovale GM	94	Tajine individuel
23	Coquetiers	59	Pichet ovale MM	95	Tartiflette GM
24	Coupe carrée sur p. GM	60	Pichet ovale PM	96	Tartiflette PM
25	Coupe carrée sur p. MM	61	Pot à lait	97	Théière NM GM
26	Coupe carrée sur p. PM	62	Plat à cake GM	98	Théière NM PM
27	Coupe Mila	63	Plat à cake PM	99	Théière Troin GM
28	Coupelles chinoises	64	Plat à cake PM à 2 anses	100	Théière Troin PM
29	Coupelles Isabelle	65	Plat à tarte GM	101	Tourtière GM
30	Coupelles Zen	66	Plat à tarte PM	102	Tourtière PM
31	Déjeuner GM	67	Plat diviseur	103	Vasque GM
32	Déjeuner PM	68	Plat oriental géant	103	Vasque MM
33	Dessous de bouteille	69	Plat rond géant	104	Vasque PM
34	Dessous de plat carré PM	70	Porte pique	105	Verre expresso
35	Ecuelle GM	71	Porte savon		
36	Ecuelle PM	72	Pot à ail couvercle		

## B ) SIMULATION DE L'IMPACT FINANCIER DES TESTS DE CONFORMITÉS SUR LA PRODUCTION "UTILITAIRE" D'UN PETIT ATELIER DE CÉRAMIQUE REPRÉSENTATIF DE CEUX QUI COMPOSENT NOTRE COMMUNAUTÉ.

### 1) TYPOLOGIE DE L'ENTREPRISE :

Le cas étudié ci-dessous est un cas réel : il s'agit d'un petit atelier unipersonnel, situé en 2003 dans un village en zone touristique, sous un régime juridique et fiscal de profession libérale. Avec un chiffre d'affaire annuel bon an, mal an, d'environ **26 500 €**, l'entreprise était en franchise en base de TVA. Travail de type "art de la table" en faïence, avec **une capacité maximale de production annuelle d'environ 2 000 pièces** pour grosso modo, entre **1 500 et 1 800 pièces vendues en moyenne par an**.

L'exemple choisi me paraît intéressant car l'atelier, ancré dans son territoire depuis plus de 20 ans (création en 1979), avait une clientèle fidèle et une production stable, composée de modèles déclinés en plusieurs tailles et deux harmonies colorées. Son ancienneté permet de considérer les valeurs de production et de chiffre d'affaire comme peu susceptibles de varier énormément, comme ce serait le cas pour un atelier récemment installé : l'entreprise avait certainement atteint un plafond en matière de production et de chiffre d'affaire qu'elle ne pouvait structurellement de toute façon pas dépasser. Cet atelier existe toujours mais a orienté son travail tout à fait différemment ce qui a induit un changement de production et de statut.

### 2) PRINCIPE DE LA SIMULATION :

Cette simulation d'analyses de la toxicité sur 5 éléments (Pb, Cad, Cob, Ars et Al) de la totalité d'une collection de pièces de céramiques susceptibles d'être en contact avec les denrées alimentaires permet d'évaluer l'impact financier de telles analyses sur un petit atelier individuel et démontrer je l'espère, parfois par l'absurde, la non-applicabilité de ces mesures.

Pour cette simulation, nous avons considéré trois cas :

- un très défavorable où il faut tout analyser : pièce par pièce, couleur par couleur et émail par émail,
- un autre un peu moins défavorable dans lequel toutes les couleurs sont regroupés sur chaque pièce de la collection, divisant ainsi très sérieusement le nombre d'essais à réaliser. Dans ce cas, on fait l'impasse sur le fait que ces couleurs peuvent interagir entre elles.
- Pour finir, un cas plus favorable (entre guillemets quand même), qui groupe les pièces à analyser par familles (les bols, les pichets, les coupes etc...) au sein desquelles, une seule analyse est effectuée.

La partie financière de cette simulation est basée sur un devis établi en 2017 par le laboratoire d'analyse de la SFC avec :

- Articles avec zone de buvant : 213 € HT soit 255,60 € TTC
- Articles sans zone de buvant : 158 € HT soit 189,60 € TTC

Définition : comporte une zone de buvant les articles que l'on porte à la bouche (ex : bols, mugs, tasses, etc... ). Ils nécessitent deux analyses : une pour l'intérieur et une autre pour l'extérieur.

La collection complète comportait 144 modèles différents avec 105 modèles permanents dont **92 étaient susceptibles d'être en contact avec les denrées alimentaires** : 13 avec une notion de buvant (en violet dans le tableau) et 79 sans notion de buvant (en vert dans le tableau). Chaque modèle pouvait être décoré avec **13 couleurs différentes** et émaillé de **2 couvertes colorées également différentes**.

### 3) TROIS CAS DIFFÉRENTS ENVISAGÉS SUIVANT LES EXIGENCES DES AGENTS CONTRÔLEURS DE LA DGCCRF OU DE LA DDPP (ces trois cas sont des réalités qui ont été rapportées à notre groupe de travail) :

#### **CAS N°1, LE PLUS DÉFAVORABLE :**

Les autorités obligent à tester chaque couleur de façon indépendante sur chacune des pièces de la collection, il faut donc tester  $(79 \times 13) \times 2 = 2\,054$  articles sans zone de buvant et  $(13 \times 13) \times 2 = 338$  articles avec zone de buvant, soit un total de 2 392 articles (Rappel : la capacité maximale de production annuelle de l'atelier se situe autour de 2 000 pièces, l'atelier vendant autour de 1 500 articles à l'année !) D'autre part, pour effectuer une analyse sur un modèle, le labo demande 3 à 4 pièces identiques pour chaque analyse. Il faut donc fournir dans ce cas très défavorable 9 568 pièces soit presque 5 années de production !

## **CAS N°2, UN PEU MOINS DÉFAVORABLE :**

Les autorités acceptent de tester les 13 couleurs de décor regroupées en même temps sur chaque pièce, multiplié par deux puisqu'il y a toujours deux couvertes colorées différentes. Soit  $79 \times 2 = 158$  articles sans zone de buvant et  $13 \times 2 = 26$  avec zone de buvant, soit un total de 184 articles. Il faut quand même noter que cela va obliger le céramiste à réaliser une base de 184 articles spécialement pour ces test puisque dans la réalité de la production, il n'y a jamais les 13 couleurs en même temps sur une même pièce.

Avec l'obligation de fournir 4 pièces identiques pour chaque analyse, on arrive à la fourniture de 736 pièces soit pas loin de la moitié des ventes moyennes annuelles de l'atelier.

## **CAS N°3, LE MOINS IMPACTANT POUR L'ATELIER :**

Les modèles de même typologie sont rassemblés en une seule analyse avec les 13 couleurs. Par exemple : l'atelier fait analyser un seul pichet qui vaudra pour tous les pichets de la collection, c'est à dire en l'occurrence 5 pichets différents en taille et en forme mais qui sont tous des pichets. Le nombre d'analyses tombe à 40 sans buvant et 6 avec buvant soit :  $(40 \times 2) + (6 \times 2) = 92$  articles x 4 pièces par analyse = 368 articles.

## **4) RÉSULTATS :**

**CAS N°1 :** Analyses complètes, modèle par modèle, couleurs par couleurs :

$(2\ 054 \text{ articles sans zone de buvant} \times 158 \text{ €}) + (338 \text{ articles avec zone de buvant} \times 213 \text{ €}) = 396\ 526 \text{ € HT}$   
soit **475 831,20 € TTC**

**CAS N°2 :** Toutes les couleurs sont sur chaque pièce analysée :

$(158 \text{ articles sans zone de buvant} \times 158 \text{ €}) + (26 \text{ articles avec zone de buvant} \times 213 \text{ €}) = 30\ 502 \text{ € HT}$   
soit **36 602,40 € TTC**

**CAS N°3 :** Pièces regroupées par familles :

$(40 \text{ articles sans zone de buvant} \times 158 \text{ €}) + (6 \text{ articles avec zone de buvant} \times 213 \text{ €}) = 7\ 598 \text{ € HT}$   
soit **9 117,60 € TTC**

## **5 ) ANALYSE DES RÉSULTATS :**

Si l'on rapporte ces résultats à la typologie de l'entreprise, on se rend compte que les analyses :

- dans le cas le plus défavorable représentent **18 années de chiffre d'affaire**,
- dans le cas un peu moins défavorable représentent à peu près **1 an et 4 mois de chiffre d'affaire**,
- dans le 3ème cas, plus **d'1/3 du chiffre d'affaire annuel**

**... sachant que les analyses sont à refaire tous les 5 ans !**

## **6) CONCLUSIONS :**

Pour nous, elles parlent d'elle même : la typologie de l'atelier pris en exemple est tout à fait ordinaire dans notre milieu. La simulation exposée ici, uniquement sur le contrôle de 5 éléments (Pb, Cad, Cob, Ars et Al), n'est donc en aucun cas à l'échelle de la trésorerie d'un petit atelier.

Ne parlons donc pas de ce que cela représentera en matière financière si, comme il est prévu dans les projets des organismes de contrôles européens de passer l'obligation d'analyse de 5 à 18 éléments (Al, Sb, Ag, Cr, Co, Cu, Sn, Fe, Mg, Mn, Mo, Ni, Ti, As, Ba, Be, Cd & Li) ! Une récente étude réalisée par nos collègues céramistes Philippe Condamin et Fred Eyraud, a montré que le prix moyen d'une seule analyse sur ces 18 éléments, basé sur les devis donnés par 3 labos dont un en Espagne, est de : 438,00 € TTC.

Juste pour rire appliquons ce montant au nombre d'analyses que devra effectuer l'atelier pris en exemple dans le cas le plus défavorable, on arrive à la somme astronomique de :

$438,00 \text{ €} \times 2\ 392 \text{ articles} = \mathbf{1\ 047\ 696 \text{ € TTC}}$  soit, rapporté au chiffre d'affaire de 2003 : 39 années et demi de chiffre d'affaire, bref, grosso modo toute la carrière du potier !